

LA LETTRE du réseau REVHO

Réseau Entre la Ville et l'Hôpital pour l'Orthogénie

N°8 Janvier 2017

SOMMAIRE :

- I - Actualités du réseau
- II - Nouvelle tarification de l'IVG
- III - Colloques et congrès
- IV - Publications

*L'équipe du réseau REVHO vous présente ses
meilleurs vœux pour 2017 !*

I – Actualités du réseau

❖ Réunion de suivi annuelle 2016

La réunion annuelle d'échanges de pratiques du réseau a eu lieu le 15 novembre 2016. Vous avez été nombreux à y assister, merci pour votre fidélité. Retrouvez les différentes interventions :

Point pratique : Nouvelle tarification de l'IVG, quel impact sur les pratiques professionnelles

Dr M. TEBOUL :
https://www.dropbox.com/s/cnxhse6mibf9b8y/Evolutions%20legislatives_Dr%20MT.pdf?dl=0

Evolutions législatives dans le domaine de l'IVG, ce que prévoit la loi santé 2016.

Dr S. EYRAUD :
https://www.dropbox.com/s/7w0wi92gb0rvpn9/Nouvelle%20tarification%20IVG_DrSE.pdf?dl=0

IVG sur grossesse de localisation indéterminée

Dr P. FAUCHER :
https://www.dropbox.com/s/ilf3w0oqktnx2h7/Ivg_medicamenteuse_sur_une_grossesse_de_localisation_indeterminee_PF.pdf?dl=0

❖ Bilan d'activité 2016 IVG médicamenteuse en ville

Afin d'établir le bilan des IVG médicamenteuses réalisées en 2016, nous vous invitons à envoyer comme chaque année vos fiches de liaison à votre établissement hospitalier référent. Cette collecte permet de produire les statistiques annuelles de

❖ Le site www.ivglesadresses.org

Ce site est devenu un outil de référence pour les professionnels comme pour les patientes qui souhaitent s'informer sur l'IVG et identifier des lieux de prise en charge. Il reçoit en moyenne 3 600 connexions par mois et représente une source d'information fiable pour les patientes et les professionnels.

Il est régulièrement actualisé afin d'assurer la fiabilité de son contenu.

A l'heure où les sites de désinformation développent des stratégies de plus en plus élaborées et malsaines pour détourner les femmes de leur droit, il est urgent d'agir pour que l'IVG reste un choix.

Enrichir de manière continu le site IVGlesadresses de nouvelles coordonnées de praticiens et de nouveaux lieux de prise en charge est une façon d'assurer sa pérennité.

Pour être référencé et faciliter ainsi l'accès à l'IVG vous pouvez nous le faire savoir par mail : ivglesadresses@gmail.com. Un formulaire d'autorisation vous sera transmis. Dès réception de votre accord, le site sera actualisé avec vos coordonnées.



❖ Formations à l'IVG médicamenteuse en ville

REVHO organise des sessions de formation à l'IVG médicamenteuse en ville en partenariat avec les réseaux de périnatalités franciliens.

- * Médecins/Sages-femmes
 - 2 février 2017 – Paris (75))
 - 2 mars 2017 – Lagny sur Marne (77)
 - 4 mai 2017 – Yvelines (78)
- * Personnel de CPEF/Centre de Santé
 - 28 février 2017 – Paris

Plus de renseignements : secretariat@revho.fr - 01 58 41 34 93

II – Impact de la nouvelle tarification de l'IVG sur les pratiques professionnelles

A l'occasion des 40 ans de la loi Veil, Mme Marisol Touraine, Ministre de la santé présentait en 2016 le programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire. Ce dernier comportait plusieurs mesures dont la prise en charge à 100% des actes afférents à l'IVG quel que soit le lieu de réalisation de l'IVG. Celle-ci a été rendue effective par l'arrêté du 26 février 2016 qui a fixé les nouveaux tarifs de l'IVG et introduit de nouveaux codes de prestation.

La mise en application de cette nouvelle tarification n'a pas été sans difficulté pour les professionnels de ville puisqu'un certain nombre d'actes ont été rejetés par les Caisses d'Assurance Maladie pour motif de non-conformité des codes effectués.

De plus, la prise en charge à 100% des actes afférents à l'IVG (échographie, dosage sanguin) n'est toujours pas effective dans la pratique.

Ces difficultés constituent un frein supplémentaire à l'accès à l'IVG.

Le réseau REVHO et l'ANCIC ont sollicité à plusieurs reprises le Ministère de la santé à ce sujet. Ce dernier a confirmé qu'« une lettre d'information a bien été transmise aux biologistes et radiologues par la CNAMTS mais sans indiquer la liste des actes biologiques possiblement prescrits ».

III – Colloque et congrès

Rencontre Nationale des Réseaux d'orthogénie

Le réseau REVHO organise le vendredi 19 mai 2017 à Paris une rencontre des réseaux qui aura pour objectifs :

- ✓ partager les nouvelles expériences quant à la pratique de l'IVG,
- ✓ actualiser les connaissances pour s'adapter aux nouvelles évolutions législatives et médicales,
- ✓ définir des pistes de réflexion pour améliorer la pratique et la prise en charge des IVG.

Plus de renseignements dans la prochaine Lettre.

22^{ème} Congrès de l'ANCIC

13/14 octobre 2017 : Caen

Pour plus d'informations : info@ancic.asso.fr

IV – Publications

Dernières recommandations du CNGOF pour la pratique clinique de l'IVG disponibles en cliquant sur ce lien :

http://www.cngof.fr/pratiques-cliniques/recommandations-pour-la-pratique-clinique/aperçu?path=RPC%2BCOLLEGE%252FRPC_2016_IVG.pdf&i=7804

Les interruptions volontaires de grossesse en Ile-de-France. Quatre ans de suivi régional de 2012 à 2015.

https://www.dropbox.com/s/go29ue0ignbimgu/2016_ORIS_IVG_rapport.pdf?dl=0

IVG médicamenteuse, une enquête multicentrique en France en 2014.

Version française :

<https://www.dropbox.com/s/efjnkmincehrdek/IVG%20et%20douleur.pdf?dl=0>

Objectif : Décrire les caractéristiques sociales des femmes qui recourent à l'IVG médicamenteuse, le contexte et le déroulement de l'IVG, et les facteurs associés aux douleurs pendant l'IVG ; caractériser les femmes ayant un ou plusieurs antécédents d'IVG.

Version anglaise :

<https://www.dropbox.com/s/9mgacewn089thay/2015%20Saurel-Cubizolles%20-%20Pain%20during%20medical%20abortion-%20multicenter%20stud...%20%28Copie%20en%20conflit%20de%20POSTE2%202017-01-26%29.pdf?dl=0>

Objectif : Comparer le niveau de douleur rapporté par les femmes par dose de mifépristone, 200 ou 600 mg, et décrire les principaux facteurs liés au niveau de douleur dans les 5 jours après un avortement médicamenteux.

42 ans après la loi Veil, le HCE (Haut Conseil à l'Égalité) dresse un bilan positif des actions mises en œuvre ces dernières années pour faciliter l'accès à l'avortement.

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_bilan_mise_en_oeuvre_recos_ivg_2017_01_17_vf-2.pdf

V – Points divers

Tarif de la mifépristone en pharmacie

Des professionnels ont fait part de la pratique de tarifs prohibitifs de la mifépristone par certaines pharmacies.

REVHO a interrogé le Ministère de la santé qui a rappelé que l'Article 5 de l'arrêté relatif aux forfaits afférents à l'interruption volontaire de grossesse, indique que "Le prix fabricant hors taxe de la boîte de trois comprimés de Mifégyne 200 mg comprimé ou de la boîte d'un comprimé de Miffee 200 mg comprimé est fixé à 60 euros. Le montant limite de marge brute hors taxe applicable à ce prix est celui qui résulte de l'arrêté du 4 août 1987 modifié relatif aux marges des médicaments remboursables. Le prix TTC de la boîte de trois comprimés de Mifégyne que se procure le médecin ou la sage-femme en application de l'article R. 2212-16 du code de la santé publique est fixé à 74,04 euros auquel s'ajoute le tarif unitaire de l'honoraire de dispensation y afférent."

REVHO préconise de changer de fournisseur.

